



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 106181

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement de l'histoire locale dans le cadre des programmes scolaires. À côté de l'histoire de France et de l'histoire de l'Europe et du monde, l'histoire des provinces de France est indispensable par exemple à la lecture du patrimoine ou à la compréhension d'un certain nombre d'événements. Pendant de nombreuses années, une place était faite à cette histoire dans les programmes éducatifs or, force est de constater que cette histoire locale n'est en général même plus abordée pendant l'ensemble d'une scolarité. Il souhaite donc connaître les dispositions qui pourraient être prises pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Les spécificités régionales offrent un ensemble de ressources dans lesquelles peuvent et doivent s'enraciner de multiples initiatives pédagogiques, en lien avec les programmes d'histoire mais aussi de géographie, d'éducation civique, de français, d'enseignement artistiques et de langues. Comme le montrent les programmes de l'enseignement primaire, au cycle des apprentissages fondamentaux, c'est par une démarche qui conduit de l'espace familial aux espaces lointains que savoir-faire et connaissances se construisent. Dans l'enseignement secondaire, le programme d'éducation civique de la classe de sixième inscrit la notion de responsabilité face au patrimoine comme l'une des dimensions sociales de la responsabilité des élèves tandis qu'au niveau des classes de quatrième et de première, par exemple, le maillage régional et ses dynamiques sont au coeur des problématiques de la géographie. Dans un cadre horaire nécessairement limité, il s'agit de favoriser l'appropriation par les élèves des clés de lecture et de compréhension de leur environnement afin que chacun se sente héritier et responsable de l'héritage collectif. Liée à des projets de classes spécifiques à la fin des années 1980, l'éducation au patrimoine local et régional se caractérise aujourd'hui par la mise en réseau des différentes structures et l'établissement de partenariats qui impliquent aussi bien le ministère de l'éducation nationale que le ministère de la culture et les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106181

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10500

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1841